

Délibération 2022 / 04-19

L'an deux mil vingt-deux le jeudi dix-huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

Etaient excusés : Mrs Cédric LECOMTE et Arnaud PICOUT (Procuration à Monsieur Jacques FAURE).

Secrétaire de séance : Mr Christian FAUGERON

* * * * *

BUDGET PRIMITIF 2022 - Budget Forêt

Sur la proposition faite par Monsieur le Maire,

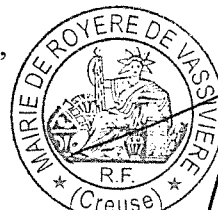
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif 2022 du budget Forêt, tel que présenté et arrêté en équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u> :	81 808.83 €	81 808.83 €
<u>Section d'investissement</u> :	29 676.01 €	29 676.01 €

Fait et délibéré en Mairie, le 13 avril 2022

Le Maire,



Raymond RABETEAU